Niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique

2007/0103(NLE) - 20/11/2007

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de M. Hans-Peter **MAYER** (PPE-DE, D) approuvant sans amendement –dans le cadre de la procédure de consultation- la proposition de règlement du Conseil fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique (version codifiée).